

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2022

## LÉGALISATION DU CANNABIS SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT - (N° 4746)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par

Mme Trastour-Isnart

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement défend la suppression de l'article premier de la proposition de loi relative à la légalisation de la production, de la vente et de la consommation du cannabis sous le contrôle de l'État.

Les drames liés au cannabis sont nombreux : psychose, schizophrénie, dépression, échec scolaire, déscolarisation, désocialisation.

Plutôt que de s'inscrire dans une logique de légalisation du cannabis, l'objectif de la puissance publique doit être d'accompagner ceux qui sont consommateurs afin de les aider à arrêter.

En outre, la légalisation du cannabis semble dangereuse en ce qu'elle mènera un nombre accru de consommateurs vers d'autres drogues telles que l'héroïne ou la cocaïne.

Le signal envoyé par ce texte ne saurait donc être le bon.

Il convient donc de supprimer l'article premier de cette proposition de loi.

Tel est le sens du présent amendement.